



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant élection d'un adjoint
au Maire de la ville de Pikine.**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 29 Août 2024**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;
Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;
Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

Article premier : il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint pour occuper le poste de 11^{ème} Adjointe au maire laissé vacant pour cause de décès.

Article 2 : L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Sont candidats : Madame Mayé NDOUR après désistement de trois (03) autres conseillères.

- Nombre de votants : 74
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74
- Bulletins nuls : 01
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 73
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre de voix obtenus par Mayé NDOUR : 58

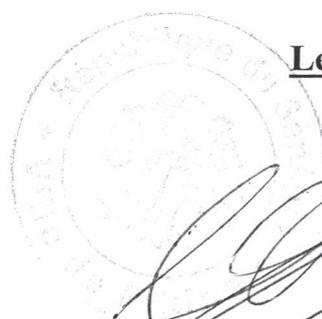
Article 3 : Mayé NDOUR est proclamée élue et installée dans ses fonctions de 11^{ème} Adjointe au maire de la Ville de Pikine

La liste des adjoints au maire de la Ville de Pikine s'établit désormais ainsi qu'il suit :

- Première adjointe : Madame Awa NIANG n° 1 (Commune de Dalifort foirail) ;
- Deuxième adjoint : Monsieur Daour Niang NDIAYE ;
- Troisième adjointe : Madame Khady NDIAYE ;
- Quatrième adjoint : Monsieur Abdou NDOYE ;
- Cinquième adjointe : Madame Ndèye Fatou SOUGOU ;
- Sixième adjoint : Monsieur Aliou DIOUCK ;
- Septième adjointe : Madame Marème FAYE ;
- Huitième adjoint : Monsieur Amadou DIARRA ;
- Neuvième adjointe : Madame Nafi FALL ;
- Dixième adjoint : Monsieur Samba C .Diaman BATHILY ;
- Onzième adjointe : Madame Mayé NDOUR ;
- Douzième adjoint : Monsieur Mbaye SENE.
- Treizième adjointe : Madame Maty GUEYE ;
- Quatorzième adjoint : Monsieur Maguette THIANDOUM.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 29 août 2024



Le Maire

Abdoulaye THIMBO